

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT

- Une lettre de motivation adressée à Mr Le Maire, Président du CCAS de Malaunay
- Une photocopie de la pièce d'identité
- L'attestation d'assurance maladie ou photocopie de la carte vitale
- Le numéro d'allocataire CAF
- L'avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu
- Les justificatifs des ressources (pour les diverses caisses de retraite)

Remarque : Avant toute acceptation du dossier, le demandeur devra avoir rencontré personnellement le référent de la R.P.A.